



MÉCÉNAT MUTUALISTE
FONDS DE DOTATION

Le mécénat des TPE-PME au service des territoires des Hauts-de-France

LE FONDS DE DOTATION M À EMPREINTE EXPO

Nous avons eu le privilège de participer à la première édition d'**Empreinte Expo**. Tom Patar, du cabinet Next Move, était présent pour animer les tables rondes et également représentant du Fonds de Dotation M en qualité de président.

En lien avec les thématiques inspirantes de l'événement, **nous avons choisi de consacrer un article à la RSE et au mécénat**, dédié aux **PME** et **TPE**, afin d'explorer les synergies entre ces deux concepts.

Les thèmes abordés incluent :

- **Définition de la RSE** : Une explication approfondie de la RSE, de son importance pour toutes les entreprises, et des enjeux qu'elle couvre.
- **Réglementations actuelles et à venir** : Les obligations des PME et TPE en matière de RSE, avec un focus sur la transition de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) vers la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

- **Synergie entre mécénat et RSE** : Comment le mécénat peut renforcer et soutenir la démarche RSE des PME et TPE, avec des exemples concrets illustrant ses avantages, tant pour l'entreprise elle-même que pour ses parties prenantes externes.
- **Défis et solutions pour les petites entreprises** : Les principaux obstacles auxquels font face les PME et TPE dans l'intégration de la RSE et du mécénat et les solutions pour les surmonter.
- **Rôle des fonds de dotation** : L'accompagnement offert par les fonds de dotation pour aider les PME et TPE à structurer et développer leurs initiatives.
- **Prudence quant à la substitution** : Pourquoi le mécénat ne doit pas être considéré comme une alternative à une politique RSE, mais comme un complément stratégique à celle-ci.

Pour en savoir plus et découvrir comment votre entreprise peut intégrer ces pratiques, accédez à **l'article complet en cliquant ici** :

www.fddm.org



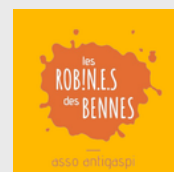
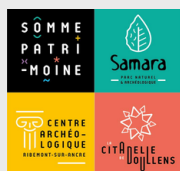
FAITES PARTIE DE L'AVENTURE :

Le Fonds de Dotation M vous invite à devenir Mécène !

À l'occasion de la rentrée 2024, le **Fonds de Dotation M lance sa nouvelle campagne à la recherche d'entreprises** prêtes à s'engager dans une démarche philanthropique.

Depuis sa création en 2021, le Fonds de Dotation M a reversé près de

85 000 € à 9 associations !



Grâce à l'engagement et à la générosité des entreprises, notre Fonds de Dotation a chaque année l'opportunité d'accompagner trois associations dans la réalisation de leurs projets. Ces initiatives sont sélectionnées parmi nos trois domaines d'intervention : l'éducation / la formation, l'environnement et le patrimoine.

COMMENT DEVENIR UNE ENTREPRISE MÉCÈNE ?

Toutes les entreprises ont la possibilité de devenir mécènes, sans qu'un don minimum ne soit requis. Chaque contribution s'ajoute aux autres, permettant ainsi de constituer une enveloppe pour financer des projets portés par les associations.

Nous sommes convaincus que c'est par la force collective que nous pouvons maximiser notre impact.

En tant que fonds de dotation, nous fournissons aux entreprises un reçu fiscal ouvrant droit à **une déduction de 60 % de votre don sur l'impôt.**

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **06 95 45 73 30** ou par mail à **contact@fddm.org**.

Nous serions ravis d'échanger avec vous et de vous envoyer un dossier complet comprenant toutes les informations sur notre structure ainsi que les opportunités offertes aux entreprises mécènes.

À NE PAS MANQUER

Dans le prochain numéro, découvrez les réponses aux questions fréquemment posées sur le mécénat d'entreprise : son fonctionnement, les avantages fiscaux, les différents types de mécénat et bien plus encore...

06 95 45 73 30 | contact@fddm.org

WWW.FDDM.ORG

